

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 1^{er} OCTOBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 1^{er} octobre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle des spectacles – Maison du Peuple – Place Jean Moulines à Lezoux, après convocations légales en date du 24 septembre 2020, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT

Etaient présents :

Mme Josiane HUGUET	M. Bruno BOSLOUP
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Bernadette RIOS
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Élisabeth BRUSSAT
Mme Sylvie EXBRAYAT	M. Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Déolinda BOILON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	M. René BROUSSE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
M. Guillaume FRICKER	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET
Mme Anne-Marie OLIVON	

VOTE : En exercice : 35

Présents : 29 / Représentés : 5

Votants : 34

Votaient par procuration :

- M. Patrick GIRAUD (à Mme Julie MONTBRIZON)
- M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)
- Mme Catherine MORAND (à Mme Sylvie ROCHE)
- M. Jean-Louis DERBIAS (à Mme Nicole BOUCHERAT)
- Mme Séverine VIAL (à M. Bernard FRASIAK)

Absent :

Mme Claire GATTI

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : URBANISME – ABONDEMENT « HABITER MIEUX »

URBANISME – ABONDEMENT « HABITER MIEUX »

- VU le code de l'urbanisme ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- CONSIDERANT la délibération du 28/06/2018 approuvant un abondement forfaitaire à la prime Habiter-Mieux ;
- CONSIDERANT la convention entre la CCEDA et le conseil départementale du Puy-De-Dôme signée le 30/11/2018, définissant les conditions d'attribution de l'abondement à la prime Habiter Mieux ;

Madame la Présidente rappelle que par délibération du 28/06/2018, il a été décidé que la Communauté de communes Entre Dore et Allier attribuerait une subvention de 500€ ou 600€ (selon conditions de ressources Anah) aux bénéficiaires du programme de rénovation énergétique « Habiter Mieux », dont les dossiers ont été validés en commission Anah depuis le 1er janvier 2018. Cette aide est devenue applicable depuis le 30 novembre 2018, avec la signature de la convention bipartite entre la CCEDA et le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (animateur du dispositif sur notre territoire, dans le cadre d'un programme d'intérêt général).

Dans ce cadre, il est proposé d'approuver l'attribution de 2 primes de 600€ (foyer classé très modeste selon les plafonds de ressource Anah) et une prime de 500€ (foyer classé modeste selon les plafonds de ressource Anah) pour les dossiers suivants :

HM-LEZ-2020-05	63190	LEZOUX	15998	33 822.90€	lundi 17 août 2020	Très modestes	600.00€
HM-ORL-2020-06	63190	ORLEAT	15951	5 071.00€	lundi 31 août 2020	modeste	500.00€
HM-ORL-2020-07	63190	ORLEAT	16067	5 855.28 €	lundi 14 septembre 2020	Très modestes	600.00€

Par conséquent, Madame la Présidente propose au conseil communautaire de l'autoriser à notifier l'attribution de deux primes de 600€ et d'une de 500€ au dossier figurant ci-dessus, et à engager le versement dès que les conditions figurant dans la convention seront réunies (accord de versement par la commission locale de l'habitat de l'Anah).

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE les propositions de Madame la Présidente, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 06 octobre 2020

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.